

La Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM élue au conseil d'administration de TEGoVA

Pierre Chanaud, expert REV, sera son représentant

TEGoVA (The European Group of Valuers' Associations) est une organisation européenne d'experts immobiliers regroupant une quarantaine d'associations dans 24 pays, soit 120.000 professionnels. Elle vient d'élire à son conseil d'administration la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM.



Pierre Chanaud

Pierre Chanaud, expert REV, membre du bureau exécutif de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM, a été désigné par cette dernière pour la représenter. Elu pour un mandat de trois années, il siègera au conseil d'administration au côté de Roger Messenger, le Président de TEGoVA.

Expert bien connu de ses pairs et très apprécié, Pierre Chanaud œuvrera pour toute la profession au niveau européen.

La Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM, présidée par Gérard Adriaenssens, est très honorée et fière de cette nomination qui a été officialisée lors de l'assemblée générale de TEGoVA, qui s'est déroulée le 7 mai dernier à Windsor dans le sud de l'Angleterre.

Rappelons que, depuis sa création en 1977, le principal objectif de TEGoVA a été de mettre au point, à l'échelle européenne, un référentiel en matière d'évaluation et d'expertises immobilières, afin qu'il soit appliqué par tous les experts membres des associations nationales. La création de ce référentiel a abouti à la certification européenne REV, reconnaissance des qualifications professionnelles des experts évaluateurs.

Cette certification est attribuée individuellement aux experts qui en font la demande sur présentation d'un dossier complet. Devant faire valoir leurs qualités et leur expérience professionnelles, les candidats doivent produire un certain nombre de documents et d'attestations et communiquer deux rapports d'expertise récents. La certification est attribuée pour une période de cinq ans, à l'issue desquelles l'expert titulaire doit présenter un nouveau dossier.

En obtenant en novembre 2008 de TEGoVA l'accréditation lui permettant d'accorder la certification REV à ses membres, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM a fait avancer la cause de l'expertise immobilière dans notre pays. Rappelons en effet que, malgré des demandes répétées, les pouvoirs publics français n'ont jamais souhaité reconnaître officiellement cette profession et, partant de là, lui conférer un statut officiel.

A propos de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM ...Créée en 1973, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM est une organisation professionnelle nationale représentative d'experts en évaluation immobilière. Elle rassemble plus de 700 professionnels, tous membres de la FNAIM, qui exercent leur mission en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'Outre-Mer. Les experts en évaluation immobilière interviennent pour le compte de valorisation de portefeuilles : investisseurs institutionnels ou à destination de donneurs d'ordre privé dans le cadre d'une transmission à titre onéreux ou gratuit (vente ou donation), dans le cadre d'une séparation de patrimoine, d'une succession, dans les rapports avec l'administration fiscale pour le calcul de l'ISF (impôt sur la fortune), pour la valorisation des murs ou encore pour le calcul de l'indemnité d'éviction et l'évaluation de la valeur locative de locaux commerciaux.

Contact Presse

Galivel & Ass. - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - www.galivel.com